

30-32 BOULEVARD JEANNE D'ARC
Société civile
au capital de 3 200 euros
Siège social : 30-32 Boulevard Jeanne d'Arc
02200 SOISSONS
539 487 942 RCS SOISSONS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 31 décembre,

A 10 heures,

Les associés de la Société 30-32 BOULEVARD JEANNE D'ARC, société civile au capital de 3 200 euros, divisé en 32 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Julien DESPERRAMONS, titulaire de	6 parts sociales
- Monsieur Daniel SALVAT, titulaire de	2 parts sociales
- Monsieur Michel GIRAULT, titulaire de	6 parts sociales
- Madame Camille GHORRA, titulaire de	6 parts sociales
- Monsieur Stéphane BINSSE, titulaire de	6 parts sociales
- Monsieur Etienne PLUOT-MAERTENS, titulaire de	6 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Etienne PLUOT-MAERTENS, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Agrément d'une cession de parts au profit de Madame Chloé VERHEYDEN,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Nomination d'une nouvelle cogérante en remplacement de Monsieur Michel GIRAULT, démissionnaire,
- Modification des statuts relative à la mention du gérant statutaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- une copie de la demande d'agrément,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet du :

Docteur Michel GIRAULT,
né le 10 décembre 1958 à PARIS,
de nationalité française,
demeurant 62 rue Spontini 75116 PARIS,

de céder au

Docteur Chloé VERHEYDEN,
née le 10 mai 1990 à PARIS (75),
de nationalité française,
demeurant 47 Rue du Sergent Bauchat 75012 PARIS,

les six (6) parts sociales lui appartenant dans la Société, décide d'autoriser cette cession et d'agréer expressément Madame Chloé VERHEYDEN en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera inscrite sur le registre des transferts tenu par la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Il est ajouté le paragraphe suivant :

Statuts mis à jour suite à la cession de parts sociales en date du 31 décembre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Julien DESPERRAMONS, six parts sociales numérotées de 1 à 6	6 parts
Daniel SALVAT, deux parts sociales numérotées 9 et 10	2 parts
Chloé VERHEYDEN, six parts sociales numérotées de 11 à 16	6 parts
Camille GHORRA, six parts sociales numérotées de 17 à 22	6 parts
Stephen BINSSE, six parts sociales numérotées de 23 à 28	6 parts
Etienne PLUOT, six parts sociales numérotées de 29 à 34	6 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social	32 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michel GIRAULT de ses fonctions de cogérant à compter du 31 Décembre 2025, le remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer en qualité de nouvelle cogérante :

Camille, Thérèse GHORRA
demeurant 48 Quai Alphonse Le Gallo 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
pour une durée indéterminée.

Madame Camille GHORRA exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 13 des statuts.

Monsieur Etienne PLUOT-MAERTENS demeure cogérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 13 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 13 - GERANCE

[...]

La gérance de la société sera exercée par :

Monsieur Etienne PLUOT, cogérant,
Madame Camille GHORRA, cogérante

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Michel GIRAULT
Gérant démissionnaire

Camille GHORRA
Gérante
Bon pour acceptation des fonctions de gérante

Etienne PLUOT-MAERTENS
Gérant